

**La réunion de la commission paritaire de négociation de la convention collective s'est tenue le 16 décembre 2016. Plusieurs points ont été abordés :**

#### **Salaires minima de branche**

Un procès-verbal de désaccord a été signé par l'ensemble des organisations syndicales de salarié-e-s et les organisations patronales. Il n'y aura donc pas d'augmentation salariale cette année alors que la CGT demandait :

- Un premier coefficient de la grille à 1800 € avec un rééchelonnement pour les autres coefficients,
- Un premier niveau cadre au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale avec un échelonnement sur plusieurs années.

Le patronat a répondu par un refus concernant le PMSS et une augmentation de 0,4%, excepté pour l'UPSA, qui proposait 0%. Notons que la FNUJA va recommander à ses adhérents, l'augmentation de 0,4% pour ses salarié-e-s. On voit comment le patronat traite ses salarié-e-s.

#### **La création d'un nouveau coefficient**

Le SPAAC-CGC a proposé la création d'un nouveau coefficient entre le 300 et le 350. L'objectif serait de permettre à l'employeur de faire passer un-e salarié-e en coefficient 300 à un coefficient supérieur ... qui serait inférieur au 350. Ce « *tripatouillage* » des classifications accrédite l'idée que l'on ne classerait plus les salarié-e-s au regard de des fonctions exercées mais du salaire perçu ou à percevoir. C'est le contraire de ce qu'est une classification. Certes, nous ne sommes pas naïfs ... c'est en partie ce que beaucoup d'employeurs font ... mais est-ce une raison pour que nous entrions dans leurs jeux ?

De notre côté, nous avons demandé à ce qu'une étude sur un référentiel métier soit faite dans la branche. Plusieurs organisations patronales s'y sont opposées. Pour autant, celle-ci aura bien lieu. Il nous faudra ensuite convaincre sur la nécessité de revoir la classification au regard des métiers. Ce ne sera pas une partie de plaisir mais nous nous y attèlerons ?

#### **Qu'en-est-il de l'ENADEP et de FIDES FORMATION ?**

L'Assemblée Générale de l'ENADEP réunie le 15 décembre a validé la création de FIDES formation qui sera totalement contrôlée par l'ENADEP. Les organisations syndicales de salarié-e-s CGT, FO, UNSA et CFDT ont fait une déclaration :

**Le SPAAC-CGC dans une lettre ouverte tente encore une fois par des contre-vérités, des affabulations et des mensonges, de fragiliser une instance de la branche. Après la CREPA, l'ENADEP semble être devenue son nouveau terrain de jeu. Nous ne sommes pas dupes de l'esprit revancharde dans lequel cette organisation évolue aujourd'hui. C'est pourquoi dans l'intérêt des salarié-e-s nous voterons les modifications des statuts de l'ENADEP et la création de FIDES FORMATION.**

Seuls, le SPAAC-CGC, la CFTC par les syndicats de salarié-es et l'UPSA et l'AEF pour les syndicats de salarié-es ont voté contre.



**Allez voir et répondez à notre Quizz sur le site fédéral**

<http://www.soc-etudes.cgt.fr/nos-branches/officines-judiciaires-et-parajudiciaires/salaires-des-cabinets-davocats/2696-quizz-special-cabinet-d-avocats>

## **ELECTIONS TPE : 30 décembre 2016 - 13 janvier 2017**

**Nous vous rappelons que des élections vont avoir lieu dans les cabinets de moins de 11 salarié-e-s. Chacune et chacun sera donc appelé à voter par le biais d'internet.**

**N'hésitez pas à voter CGT, la seule organisation syndicale qui se bat contre les mauvaises lois et vous informe de ce qui se passe dans la branche.**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**